PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal, tenue à l'hôtel de ville de Deux-Montagnes, le 27 février 2012 à 18h sous la présidence du maire, monsieur Marc Lauzon.

Présences: Tom Whitton, Suzette Bigras,

Mario St-Charles, James McAllister

Jean Langevin, directeur général Me Jacques Robichaud, greffier

Absences: Nathalie Chayer, Guillaume Bouvrette

Séance extraordinaire

La séance est ouverte par monsieur le maire Marc Lauzon à 18h09.

1. Adoption de l'ordre du jour

IL EST

Proposé par monsieur Mario St-Charles Appuyé par monsieur Tom Whitton et unanimement résolu

2012-02-27.043

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance tel que présenté.

ADOPTÉE

 Autorisation de signature de la convention collective 2010/2013 avec la Fraternité des policiers et des policières de la régionale de Deux-Montagnes inc.

CONSIDÉRANT que la convention collective entre la Ville et la Fraternité des policiers et des policières de la régionale de Deux-Montagnes inc. est échue depuis le 31 décembre 2009 ;

CONSIDÉRANT que suite à plusieurs mois de négociations patronales/syndicales concernant le renouvellement de ladite convention, les parties en sont venues à une entente de principe, prévoyant une convention collective en vigueur du 1^{er} janvier 2010 au 31 décembre 2013 ;

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a pris connaissance des conditions reliées à l'entente de principe concernant le renouvellement de ladite convention collective :

IL EST

Proposé par madame Suzette Bigras Appuyé par monsieur Mario St-Charles et unanimement résolu

2012-02-27.044

DE SIGNER avec la Fraternité des policiers et des policières de la régionale de Deux-Montagnes inc. la convention collective, 2010-2013 ; le maire et le directeur général sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, la convention collective.

ADOPTÉE

3. <u>Période de questions (maximum 30 minutes)</u>

Monsieur le maire ouvre la période de questions à 18h15. Aucun citoyen ne questionne le conseil. La période de questions se termine à 18h15.

4. <u>Levée de la séance</u>

IL EST

Proposé par monsieur James McAllister Appuyé par monsieur Tom Whitton et unanimement résolu

2012-02-27.045 DE LEVER la présente séance à 18h15.

<u>ADOPTÉE</u>

Signé *Marc Lauzon*Marc Lauzon, maire

Jacques Robichaud, avocat, o.m.a.

Signé Jacques Robichaud

Directeur des services juridiques et greffier